


**Bilan de la qualité de l'eau potable - Ville de Granby  
2022**

Information générale	
Nom de l'installation de distribution :	Centrale de traitement d'eau potable (CTE)
Numéro de l'installation de distribution :	X0009149
Nombre de personnes desservies :	59 667
Date de publication du bilan :	28 février 2023

Responsable légal de l'installation de distribution	
Nom :	M <sup>e</sup> Catherine Bouchard

Préparé par	
Nom :	France barsalou
Fonction :	Technicien contrôle-qualité des eaux
Coordonnées :	fbarsalou@granby.ca/450-361-6098
Signature :	

Approuvé par	
Nom :	Hugo Noël, ing.
Fonction :	Coordonnateur Division traitement des eaux
Coordonnées :	hnoel@granby.ca/450-776-8363
Signature :	

**1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée en 2022**

Paramètres analysés	Échantillons exigés par le RQEP <sup>1</sup>	Échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Échantillons présentant un dépassement du RQEP <sup>2</sup>
<b>Coliformes totaux</b>	780	1 253	0
<b>E. Coli</b>	780	1 253	1

<sup>1</sup>Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)

<sup>2</sup>Paramètres microbiologiques de l'annexe 1 du RQEP

**1.1 Présence microbiologique**

Date du prélèvement	Lieu de prélèvement	Paramètre analysé	Respect du RQEP
2022-07-28	590, rue St-François	E.Coli	Non

**Note explicative du ou des non-respect(s) du RQEP :**

L'analyse du 28 juillet 2022 d'un échantillon prélevé au 590 rue St-François a révélé la présence d' E.coli et le laboratoire accrédité a confirmé cette présence le 30 juillet 2022. Immédiatement, un avis d'ébullition a été déployé dans toute la ville de Granby. Le MELCC et le DSP ont été avisés.Tous les établissements de santé, services sociaux et établissements d'enseignement ont été avisé individuellement. Nous avons prélevés 20 échantillons par jour sur deux jours tel que recommandé, soit le 30 et le 31 juillet 2022. Les résultats du laboratoire accrédité du 01 août ont démontré l'absence d'E.coli et de coliformes totaux sur tous les prélèvements. L'avis d'ébullition a été levé le 01 août 2022.

**2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée en 2022**

Paramètres analysés	Échantillons exigés par le RQEP <sup>3</sup>	Échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Échantillons présentant un dépassement du RQEP <sup>4</sup>
Antimoine	1	4	0
Arsenic	1	4	0
Baryum	1	4	0
Bore	1	4	0
Cadmium	1	4	0
Chrome	1	4	0
Cuivre	30	36	0
Cyanures	1	4	0
Fluorures	1	4	0
Nitrites + nitrates	4	4	0
Mercure	1	4	0
Plomb	30	36	0
Sélénium	1	4	0
Uranium	1	4	0

<sup>3</sup>Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)

<sup>4</sup>Paramètres concernant les substances inorganiques de l'annexe 1 du RQEP

**Note explicative sur le ou les dépassement(s) du RQEP :**

### 3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée en 2022

Paramètre analysé	Échantillons exigés par le RQEP <sup>5</sup>	Échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Échantillons présentant un dépassement du RQEP <sup>6</sup>
Turbidité	12	24	0

<sup>5</sup>Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)

<sup>6</sup>Paramètres concernant la turbidité de l'annexe 1 du RQEP

Note : La turbidité de l'eau potable est analysée sur une base biquotidienne par les techniciens et techniciennes de la CTE.

#### 3.1 Informations sur le ou les dépassement(s) du RQEP

Date du prélèvement	Lieu de prélèvement	Résultats

**Note explicative sur le ou les dépassement(s) du RQEP :**

#### 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée en 2022

##### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

Paramètres analysés	Échantillons exigés par le RQEP <sup>7</sup>	Échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Échantillons présentant un dépassement du RQEP <sup>8</sup>
Pesticides	4 aux 3 ans	4	0
Autres substances organiques	4 aux 3 ans	4	0

<sup>7</sup>Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)

<sup>8</sup>Paramètres concernant les substances organiques de l'annexe 1 du RQEP

##### Note explicative sur le ou les dépassement(s) du RQEP :

##### 4.2 Trihalométhanes

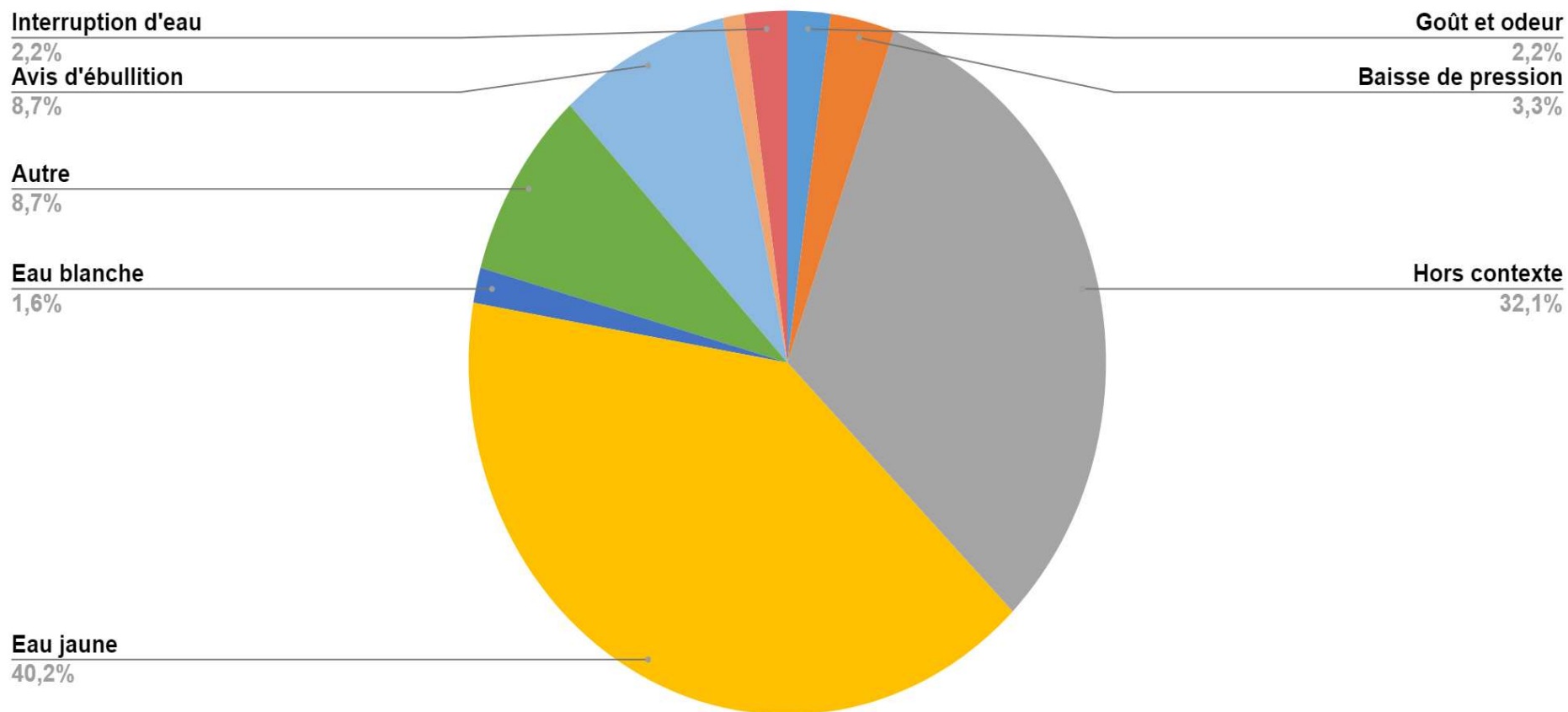
Paramètre analysé	Échantillons exigés par le RQEP <sup>9</sup>	Échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels <sup>10</sup> (Norme ≤ 80 µg/L)
Trihalométhanes totaux	16	27	30.7

<sup>9</sup>Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)

<sup>10</sup>Paramètres concernant les substances organiques de l'annexe 1 du RQEP

##### Note explicative sur le dépassement de la moyenne annuelle des résultats trimestriels :

## RÉPARTITION DES APPELS 2022 CENTRALE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE



**Note explicative :**

Les statistiques ci-dessus sont basées sur les appels reçus à la Centrale de traitement d'eau potable et sur la ligne Info-eau. Au courant de l'année 2022, 184 appels ont été reçus dont 113 appels en lien avec la qualité de l'eau potable et 59 appels identifiés comme « hors contexte ». Les appels identifiés « hors contexte » sont des appels qui ne sont pas en lien avec la qualité de l'eau potable.